



La CSST en bref

2016

**Le document *La CSST en bref 2016*
a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion
Jacques Aubin, par intérim

Responsables du projet et réalisation
Anne Barbeau, Sylvie Blouin et Charles Duchesneau

Conception de la page couverture
Direction des communications et des relations publiques

Impression
Imprimerie de la CNESST

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2016
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-75441-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-75442-8 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
1. Les lésions professionnelles	2
2. Le programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	13
3. Les finances	16
4. La révision administrative	20
5. Comparaison interprovinciale	22

Tableaux

1.1 Les décès	4
1.2 Nombre de dossiers pour lésions professionnelles ouverts selon l'événement	5
1.3 Clientèle à la CSST	6
1.4 Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts et acceptés	7
1.5 Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts en 2015 et acceptés selon le sexe	8
1.6 Lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS)	9
1.7 Dossiers pour maladies professionnelles ouverts en 2015 et acceptés selon la nature et le sexe	10
1.8 Événements avec physiothérapie ou ergothérapie	11
1.9 Récidives, rechutes et aggravations (RRA).....	12
2.1 <i>Pour une maternité sans danger</i>	14
2.2 <i>Pour une maternité sans danger</i> – répartition des demandes acceptées selon le secteur et prestations versées	15
3.1 Prestations pour lésions professionnelles (millions \$)	17
3.2 Résultats financiers (millions \$).....	18
3.3 Récapitulatif des résultats des exercices financiers des douze dernières années	19
4.1 Direction de la révision administrative (DRA)	21
5.1 Taux moyen de cotisation provisoire par province	23
5.2 Taux de capitalisation par province	24
5.3 Salaire maximum assurable, base d'indemnité et couverture par province, 2014	25

AVANT-PROPOS

Le Centre de la statistique et de l'information de gestion de la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information vous présente un portrait sommaire d'information financière ainsi que diverses statistiques sur la CSST. Le fascicule débute avec une section consacrée aux caractéristiques des lésions professionnelles et poursuit avec quelques données sur le programme *Pour une maternité sans danger*, un portrait financier, certaines données sur les recours ainsi que quelques comparaisons interprovinciales. Les données sont tirées soit de rapports comptables ou statistiques existants ou produites à partir des systèmes respectifs.

Ce fascicule ne contient pas de données aux fins d'analyse. C'est un aide-mémoire qui pourra vous permettre de trouver facilement et rapidement des réponses à certaines interrogations, de faire un tour d'horizon de certaines données importantes, de mettre en contexte un problème. Nous avons tenté de rassembler dans ce fascicule les données sur lesquelles on revient toujours et sur lesquelles on s'interroge fréquemment.

Nous avons voulu vous présenter ces données sous un format pratique qui vous permettra de toujours les garder à portée de la main. Pour la plupart des volets, nous présentons des données de même maturité correspondant aux cinq dernières années, soit de 2011 à 2015, afin de voir leur évolution au fil des ans. Dans certains cas, nous vous présentons les données d'une seule année, mais de façon plus détaillée.

1. Les lésions professionnelles

Les données concernent tous les dossiers acceptés, qu'une indemnité ait été versée ou non. Ces données proviennent de documents statistiques produits par le Centre de la statistique et de l'information de gestion de la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI).

Les décès présentés sont ceux dus à une lésion professionnelle, reconnus par la CSST pour chacune des années, sans égard à la date de survenance (tableau 1.1). Les décès par maladie professionnelle sont causés par l'exposition à des substances nocives, notamment l'amiante. Dans la plupart des cas, cette exposition a débuté avant 1980, soit avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le nombre de dossiers ouverts pour les accidents du travail baisse de 4,5 % entre 2011 et 2015. Le nombre de dossiers ouverts pour les maladies professionnelles quant à lui augmente de 39,0 % au cours de cette période (tableau 1.2). Le nombre de dossiers acceptés est en baisse pour les accidents du travail (-5,8 %) et en hausse pour les maladies professionnelles (38,3 %).

Les secteurs d'activité économique qui connaissent le plus grand nombre d'accidents du travail sont les services, les industries manufacturières et le commerce, avec respectivement 36,5 %, 20,0 % et 14,3 % des dossiers ouverts et acceptés en 2015. Cependant, la majorité des secteurs montrent une baisse sur la période 2011-2015. Les baisses les plus importantes se manifestent dans les industries manufacturières (-14,2 %), suivies du bâtiment et travaux publics (-14,1 %) et du secteur finances, assurances et affaires immobilières (-9,0 %) (tableau 1.4). Chez les hommes, les accidents du travail surviennent surtout dans le secteur des industries manufacturières (26,0 %) alors que chez les femmes, on les observe surtout dans le secteur des services (66,0 %) (tableau 1.5).

Les lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS) sont des lésions non traumatiques, soit des atteintes inflammatoires aux articulations (maux de dos, bursites, tendinites) causées par une sollicitation articulaire excessive. Elles constituent 27,0 % des lésions de 2015. Ce type de lésions est en baisse sur la période 2011-2015, passant de 24 385 en 2011 à 23 630 en 2015. Pour l'ensemble de la période, cela représente une diminution de 3,1 % (tableau 1.6).

Les troubles de l'oreille, de la mastoïde, de l'audition ainsi que les inflammations et le rhumatisme, sauf ceux affectant le rachis, constituent de loin les groupes de maladies professionnelles qui occasionnent le plus de dossiers acceptés, avec 65,8 % de l'ensemble (tableau 1.7).

Les événements auxquels sont associés des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie, le nombre de traitements ainsi que les débours estimés sont légèrement en hausse entre 2014 et 2015 (tableau 1.8).

Tableau 1.1

Les décès¹

Nombre de décès selon la catégorie de dossier et le sexe

Catégorie de dossier	2011			2012			2013			2014			2015		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Accident du travail	3	65	68	4	71	75	10	53	63	5	52	57	7	62	69
Maladie professionnelle	7	129	136	2	134	136	7	114	121	2	105	107	6	121	127
Total	10	194	204	6	205	211	17	167	184	7	157	164	13	183	196

Âge entier moyen au décès

Catégorie de dossier	2011	2012	2013	2014	2015
Accident du travail	43	47	46	45	47
Maladie professionnelle	74	73	75	76	76
Ensemble des lésions	64	64	65	65	65

Source : Statistiques annuelles, production spéciale.

- Décès dus à une lésion professionnelle pour lesquels, au 31 décembre de l'année visée, la date d'inscription de l'acceptation se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année visée.

Tableau 1.2

Nombre de dossiers pour lésions professionnelles ouverts selon l'événement

Événement	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents du travail (dossiers ouverts)	102 100	101 197	98 916	97 890	97 461
acceptés ¹	86 799	85 523	83 458	82 321	81 765
autres	15 301	15 674	15 458	15 569	15 696
Maladies professionnelles (dossiers ouverts)	9 423	9 897	10 672	11 818	13 097
acceptés ¹	4 231	4 117	4 910	5 725	5 853
autres	5 192	5 780	5 762	6 093	7 244
Total (dossiers ouverts)	111 523	111 094	109 588	109 708	110 558
 acceptés¹	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618
 autres	20 493	21 454	21 220	21 662	22 940

1. Dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source : Statistiques annuelles, tableau 1.1.

Tableau 1.3
Clientèle à la CSST

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers d'employeurs ¹	218 206	219 914	231 159 *	225 926	224 919
Nombre d'établissements ¹	258 576	265 187	269 303	270 231	272 315
Estimation du nombre de travailleurs couverts ²	3 681 691	3 732 051	3 755 169	3 754 690	3 814 606

* Sans égard au statut d'assujettissement. Le nombre d'employeurs réguliers et d'employeurs tenus personnellement au paiement des prestations (ETP) est de 224 489.

Source : 1. Statistiques annuelles, tableaux 1.2 et 1.3. Depuis 2011, il s'agit de dossiers d'employeurs réguliers et ETP ouverts pendant au moins une journée au cours de l'année, qu'une masse salariale leur soit associée ou non.

Source : 2. CANSIM, Statistique Canada, Enquête sur la population active; Revenu Québec.

Tableau 1.4

Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail ouverts et acceptés¹

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteurs primaires	2 916	3,4	2 790	3,3	2 756	3,3	2 766	3,4	2 823	3,5
Industries manufacturières	19 068	22,0	18 465	21,6	17 433	20,9	16 801	20,4	16 353	20,0
Bâtiment et travaux publics	7 160	8,2	7 537	8,8	7 111	8,5	6 550	8,0	6 153	7,5
Transport, entreposage, communications	7 006	8,1	6 977	8,2	6 936	8,3	7 028	8,5	6 825	8,3
Commerce	12 746	14,7	12 392	14,5	12 044	14,4	11 697	14,2	11 660	14,3
Finances, assurances et affaires immobilières	851	1,0	789	0,9	749	0,9	793	1,0	774	0,9
Services	28 679	33,0	28 550	33,4	28 603	34,3	29 304	35,6	29 814	36,5
Administration publique	5 145	5,9	5 054	5,9	5 017	6,0	4 896	5,9	4 757	5,8
Indéterminé	3 228	3,7	2 969	3,5	2 809	3,4	2 486	3,0	2 606	3,2
Total	86 799	100,0	85 523	100,0	83 458	100,0	82 321	100,0	81 765	100,0

1. Dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source : Statistiques annuelles, tableau 9.1, production spéciale.

Tableau 1.5

Secteur d'activité économique des dossiers pour accidents du travail
ouverts en 2015 et acceptés selon le sexe

	Hommes en %	Femmes en %	Total en %
Secteurs primaires	4,7	1,2	3,5
Industries manufacturières	26,0	9,5	20,0
Bâtiment et travaux publics	11,6	0,4	7,5
Transport, entreposage, communications	11,7	2,6	8,3
Commerce	15,5	12,1	14,3
Finances, assurances et affaires immobilières	0,7	1,3	0,9
Services	19,5	66,0	36,5
Administration publique	7,0	3,7	5,8
Indéterminé	3,3	3,0	3,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Statistiques annuelles, production spéciale.

Tableau 1.6
Lésions de type « troubles musculo-squelettiques » (TMS)

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des lésions	91 030		89 640		88 368		88 046		87 618	
- lésions de type "TMS"	24 385	26,8	24 190	27,0	24 490	27,7	23 972	27,2	23 630	27,0
Secteurs sauf Bâtiment et travaux publics										
- total des lésions	83 623		81 831		81 004		81 175		81 202	
- lésions de type "TMS"	22 961	27,5	22 598	27,6	22 894	28,3	22 524	27,7	22 260	27,4
Secteur Bâtiment et travaux publics										
- total des lésions	7 407		7 809		7 364		6 871		6 416	
- lésions de type "TMS"	1 424	19,2	1 592	20,4	1 596	21,7	1 448	21,1	1 370	21,4
Hommes	15 165	62,2	14 994	62,0	14 929	61,0	14 475	60,4	14 076	59,6
Femmes	9 220	37,8	9 196	38,0	9 561	39,0	9 497	39,6	9 554	40,4

Ces données concernent les dossiers ouverts au cours de l'année et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivante.

Source : Production spéciale.

Tableau 1.7**Dossiers pour maladies professionnelles ouverts en 2015 et acceptés selon la nature et le sexe**

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Trouble de l'oreille, mastoïde, audition	3 430	64,2	168	33,1	3 598	61,5
Inflammation, rhumatisme, sauf rachis	140	2,6	112	22,1	252	4,3
Pneumoconiose	87	1,6	2	0,4	89	1,5
Trouble du système nerveux périphérique	63	1,2	24	4,7	87	1,5
Tumeur maligne	51	1,0	2	0,4	53	0,9
Dermatite	29	0,5	12	2,4	41	0,7
Autres ou indéterminée	1 546	28,9	187	36,9	1 733	29,6
Total	5 346	100,0	507	100,0	5 853	100,0

Source : Statistiques annuelles, production spéciale.

Tableau 1.8
Événements avec physiothérapie ou ergothérapie

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'événements	58 054	58 324	58 566	59 175	59 815
Débours estimés	83 847 345 \$	84 581 507 \$	86 572 925 \$	88 900 092 \$	93 040 770 \$
Débours moyen/événement	1 444 \$	1 450 \$	1 478 \$	1 502 \$	1 555 \$
Nombre total de traitements	2 329 921	2 350 816	2 406 860	2 471 394	2 586 191
Nombre moyen traitements/événement	40	40	41	42	43
Nombre moyen traitements/semaine	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : Production spéciale.

Tableau 1.9
Récidives, rechutes et aggravations (RRA)

2011¹

Catégorie de dossier	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers avec rechute	% de dossiers avec RRA
Accident du travail	70 069	1 273	1,8
Maladie professionnelle	4 452	158	3,5
Total	74 521	1 431	1,9

2012¹

Catégorie de dossier	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers avec rechute	% de dossiers avec RRA
Accident du travail	68 114	1 224	1,8
Maladie professionnelle	4 562	146	3,2
Total	72 676	1 370	1,9

1. Dossiers avec au moins une RRA au cours des 3 années suivant la lésion d'origine.

L'année de référence est l'année de la lésion d'origine.

Source : Dépôt des lésions professionnelles, production spéciale.

2. Le programme *Pour une maternité sans danger*

Les données pour le programme *Pour une maternité sans danger* proviennent des statistiques annuelles de 2011 à 2015.

Les données sur les naissances proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, et celles sur les femmes en emploi proviennent de Statistique Canada, de l'*Enquête sur la population active* (EPA).

Bien que le nombre de demandes pour ce programme fluctue d'une année à l'autre, le taux d'acceptation de celles-ci est relativement stable depuis 2011. Durant cette période, quatre secteurs, soit les services médicaux et sociaux, les autres services commerciaux et personnels, le commerce et le secteur de l'enseignement, composent plus des quatre cinquièmes des demandes acceptées. En 2015, la part totale de ces secteurs se situe à 88,8 % (tableaux 2.1 et 2.2).

Tableau 2.1
Pour une maternité sans danger

		2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de réclamations inscrites	nombre	34 632	35 200	35 141	35 125	35 465
Nombre de demandes acceptées	total	32 882	33 349	33 187	33 097	33 058
- travailleuse enceinte		32 573	33 100	32 921	32 835	32 799
- travailleuse qui allaite		309	249	266	262	259
	%	94,9	94,7	94,4	94,2	93,2
Estimé du nombre de naissances des femmes en emploi ¹	nombre	62 713	62 647	62 761	61 717	n.d.
Ratio demandes acceptées/Estimé du nombre de naissances des femmes en emploi ¹	%	52,4	53,2	52,9	53,6	n.d.

1. Données préliminaires pour 2014, données révisées pour les autres années.

Sources : Statistiques annuelles, tableaux 1.1 et 8.1.

Institut de la statistique du Québec (données sur les naissances).

Statistique Canada, EPA (femmes en emploi).

Tableau 2.2

Pour une maternité sans danger -
répartition des demandes acceptées selon le secteur
et prestations versées

		2011	2012	2013	2014	2015
Répartition par secteur	%					
- services médicaux et sociaux ¹		44,1	44,7	45,6	46,2	46,9
- autres serv. comm. + pers.		16,4	16,6	16,3	16,2	16,1
- commerce		15,5	15,4	15,2	15,1	14,6
- enseignement		12,2	11,8	11,6	11,3	11,2
- autres		11,8	11,5	11,3	11,2	11,2
Prestations versées	(millions \$)	218,2	219,9	222,5	233,4	231,9
- pour retraits de l'année en cours		145,0	146,3	147,3	155,9	157,8
- pour retraits d'années antérieures		73,2	73,6	75,2	77,5	74,1

1. Ce secteur comprend les travailleuses des centres de la petite enfance et des garderies.

Source : Statistiques annuelles, tableaux 3.1 et 9.3.

3. Les finances

Les données financières proviennent des rapports annuels de gestion de 2011 à 2015.

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait le projet de Loi 133, entrée en vigueur en janvier 2003. Cette loi prévoyait la création d'une fiducie, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). C'est dans le fonds que sont puisés les montants versés à toute personne en vertu des lois que la CSST applique. La CSST assure, à titre de fiduciaire, l'administration de ce fonds.

Le tableau 3.1 donne un aperçu des prestations pour les lésions professionnelles des années 2012 à 2015 selon les principaux types de charges.

Le tableau 3.2 donne un aperçu des résultats financiers de 2011 à 2015.

N. B. Au tableau 3.2, les charges pour le programme *Pour une maternité sans danger* comprennent les passifs actuariels, contrairement aux montants inscrits au tableau 2.2 pour ce même programme.

Tableau 3.1
Prestations pour lésions professionnelles
(millions \$)

	2012	2013	2014	2015
Frais d'assistance médicale	387,3	401,4	410,1	423,0
Frais de réadaptation	69,3	71,4	74,0	70,7
Indemnités de remplacement du revenu	1 163,3	1 183,4	1 236,6	1 207,5
Indemnités de stabilisation économique et sociale	4,6	3,9	3,3	2,7
Indemnités pour préjudice corporel	106,9	112,7	119,2	122,4
Indemnités pour incapacité permanente	72,4	68,8	65,4	62,8
Indemnités de décès	37,9	39,2	33,6	37,6
Total	1 841,7	1 880,8	1 942,2	1 926,7

Source : Données d'exploitation, tableau : « Prestations pour les programmes de réparation, selon la catégorie ».

Tableau 3.2
Résultats financiers (millions \$)

	2011	2012	2013	2014	2015
Produits					
- cotisations des employeurs et intérêts sur cotisations	2 553,9	2 662,6	2 687,6	2 597,6	2 574,3
- autres revenus	417,3	957,1	1 385,1	1 450,8	1 176,6
Total	2 971,2	3 619,7	4 072,7	4 048,4	3 750,9
Charges					
- programmes de réparation	2 231,1	1 973,8	2 390,5	2 644,1	2 005,1
- programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	219,0	218,0	224,2	233,6	232,3
- subventions accordées pour des programmes de prévention	116,2	119,9	121,7	124,4	126,7
- charges administratives ¹	409,2	400,7	436,7	427,5	416,3
- financement de tribunaux administratifs	57,8	61,7	61,1	65,7	59,4
- créances douteuses rechargées par la CSST	12,1	17,4	9,2	13,0	15,2
Total	3 045,4	2 791,5	3 243,3	3 508,1	2 855,0
Résultat net et résultat global	(74,2)	828,2	829,4	540,2	895,9
- Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation	56,0	57,4	82,6	100,4	37,5
- Surplus (déficit) relatif aux taux de rendement réel	(198,0)	387,3	875,6	781,8	484,5
- Variations des obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées	-----	-----	-----	(682,9)	(3,7)
- Surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant	67,8	383,5	(128,9)	340,9	377,5

1. Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin d'en rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2014.

Source : Appendice statistique, tableau : « État du résultat global ».

Tableau 3.3

Récapitulatif des résultats des exercices financiers des douze dernières années

Année ¹	Surplus (déficit) des opérations de l'exercice courant ¹	Taux moyen de cotisation (\$)		Masse salariale assurable	Salaire maximal assurable	Niveau de capitalisation ¹	Niveau de capitalisation effectif aux fins de la tarification ²	Surplus (déficit) cumulés ¹
		Décrété	Réel					
	(millions \$)			(milliards \$)	(\$)	%	%	(millions \$)
2015	377,5	1,94	1,94	135,0	70 000	105,8	111,2	822,5
2014	340,9	2,02	2,00	132,5	69 000	99,5	104,5	(73,4)
2013	(128,9)	2,08	2,08	129,0	67 500	95,3	-----	(613,7)
2012	383,5	2,13	2,15	124,7	66 000	88,6	-----	(1 443,0)
2011	67,8	2,19	2,18	119,5	64 000	81,9	-----	(2 271,2)
2010	271,5	2,19	2,14	114,1	62 500	81,3	-----	(2 202,1)
2009	223,1	2,10	2,08	112,0	62 000	73,6	-----	(3 093,9)
2008	216,7	2,14	2,12	108,7	60 500	69,9	-----	(3 490,2)
2007	(467,7)	2,24	2,19	105,5	59 000	99,3	-----	(75,0)
2006	(32,3)	2,32	2,30	100,5	57 000	102,4	-----	253,6
2005	47,5	2,27	2,29	98,3	56 000	92,1	-----	(787,0)
2004	(58,3)	2,15	2,16	94,6	55 000	82,4	-----	(1 677,2)

1. Depuis 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2. Correspond à la proportion du total de l'actif sur le total du passif, excluant les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées.

Source : Appendice statistique, tableaux : « États de la situation financière (principaux postes) » et « Autres statistiques financières ».

4. La révision administrative

Le 1^{er} avril 1998, la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant certaines dispositions législatives est entrée en vigueur. Elle a entraîné l'abolition des bureaux de révision et la mise en place d'un processus de révision administrative. Toutefois, il faut noter que la Direction de la révision administrative (DRA), contrairement aux bureaux de révision, n'a pas compétence sur les questions relatives aux mesures disciplinaires.

Les données présentées au tableau 4.1 proviennent des données d'exploitation.

De 2013 à 2015, le nombre total de demandes de révision a augmenté de 11,0 %. Cette hausse est attribuable aux demandes des employeurs, qui augmentent de 21,8 %, alors que celles des travailleurs qui, après une légère hausse de 1,0 % entre 2013 et 2014, sont en baisse de 2,1 % entre 2014 et 2015.

En 2015, 93,9 % des décisions de première instance ont été maintenues, ce qui représente un taux inférieur à l'année précédente.

Tableau 4.1
Direction de la révision administrative (DRA)

	2013	2014	2015
Nombre de demandes inscrites			
- des travailleurs	21 995	22 207	21 741
- des employeurs	25 263	26 370	30 763
- autres ¹	222	224	188
Total	47 480	48 801	52 692
Nombre de décisions rendues			
- décision de première instance modifiée	1 966	2 349	2 756
- maintenue	40 017	40 531	42 589
Total	41 983	42 880	45 345

1. Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur.

Source : Données d'exploitation : Nombre de demandes de révisions inscrites et de décisions rendues par la DRA.

5. Comparaison interprovinciale

Les données ont pour sources le rapport annuel de gestion de la CSST et des documents produits par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC).

Cet exercice de comparabilité doit tenir compte du contexte dans lequel se situe chacun des régimes. Ainsi, la nature même du régime d'assurance, sa couverture, les critères d'admissibilité et la structure industrielle de la province sont tous des facteurs qui peuvent affecter la ou les mesures retenues. Il faut donc en tenir compte dans l'interprétation de ces diverses mesures.

Certains renseignements disponibles lors de la production du présent document portaient sur les données de 2014 (mises à jour en décembre 2015).

Tableau 5.1
Taux moyen de cotisation provisoire par province¹

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Alberta	1,57	1,43	1,32	1,32	1,26	1,22	1,22	1,12	1,03	0,97
Colombie-Britannique	1,83	1,62	1,52	1,51	1,51	1,50	1,54	1,63	1,70	1,70
Manitoba	1,68	1,68	1,60	1,60	1,60	1,50	1,50	1,50	1,50	1,30
Nouveau-Brunswick	2,14	2,10	2,05	2,03	2,08	2,00	1,70	1,44	1,21	1,11
Terre-Neuve-et-Labrador	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,45	2,45
Nouvelle-Écosse	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,87	1,71	1,71	1,71	1,80	1,73	1,77	2,05	2,05	2,00
Ontario	2,26	2,26	2,26	2,26	2,30	2,35	2,40	2,46	2,46	2,46
Île-du-Prince-Édouard	2,23	2,22	2,15	2,16	2,15	2,05	1,99	1,97	1,90	1,79
Québec ²	2,32	2,24	2,14	2,10	2,19	2,19	2,13	2,08	2,02	1,94
Saskatchewan	1,84	1,84	1,69	1,66	1,63	1,61	1,60	1,58	1,51	1,46
Yukon	2,16	2,64	2,94	3,00	2,95	2,49	2,39	2,34	2,18	1,90

1. Source : ACATC : « Mesures statistiques clés ».

2. Source : Appendice statistique, tableau : « Autres statistiques financières ».

Tableau 5.2
Taux de capitalisation par province

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alberta	124,8	128,7	132,9	111,7	128,4	129,4	128,3	130,2	134,3	136,0
Colombie-Britannique	119,4	124,1	138,4	115,5	123,5	130,5	125,4	121,7	124,6	129,7
Manitoba	125,0	130,0	130,0	106,6	114,9	124,4	121,3	126,6	134,0	137,8
Nouveau-Brunswick	102,3	111,0	105,4	87,7	101,6	111,5	116,9	126,7	138,2	137,3
Terre-Neuve-et-Labrador	92,6	98,8	96,3	77,3	87,5	93,7	91,8	91,8	106,6	112,1
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	128,0	132,0	123,0	117,0	116,0	116,0	107,0	107,0	116,4	115,9
Nouvelle-Écosse	74,9	81,2	75,3	59,9	62,4	64,0	61,7	66,4	71,4	76,9
Ontario	69,0	73,0	66,4	53,5	54,2	54,5	52,2	56,5	-----	-----
Île-du-Prince-Édouard	99,7	110,3	110,2	89,2	103,8	113,8	113,7	124,7	135,3	147,2
Québec	92,0	102,4	99,3	69,9	73,6	81,4	81,9	88,6	95,3	99,5 *
Saskatchewan	110,2	116,0	121,9	101,8	114,9	124,8	124,0	136,9	148,8	153,3
Yukon	101,4	100,0	120,5	105,2	122,5	134,3	140,3	145,8	152,6	160,4

Source : ACATC : « Mesures statistiques clés ».

* Le niveau de capitalisation effectif aux fins de la tarification, qui exclut les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées, est présenté au tableau 3.3.

Tableau 5.3

Salaire maximum assurable, base d'indemnité et couverture par province, 2014

	Maximum assurable (\$)¹	Base d'indemnité²	Couverture (estimation)³
Alberta	92 300	90 % du salaire net	92,6 %
Colombie-Britannique	77 900	90 % du salaire net	97,3 %
Manitoba	119 000	90 % du salaire net	76,3 %
Nouveau-Brunswick	60 100	85 % des gains nets	91,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	60 760	80 % du salaire net	97,6 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	84 200	90 % du salaire net	100,0 %
Nouvelle-Écosse	56 000	75 % salaire net 26 premières semaines 85 % par la suite	74,1 %
Ontario	84 100	85 % du salaire net	74,5 %
Île-du-Prince-Édouard	51 100	80 % net 38 premières semaines; 85 % par la suite	97,1 %
Québec	69 000	90 % du salaire net	93,2 %
Saskatchewan	59 000	90 % du salaire net	73,5 %
Yukon	83 501	75 % du salaire brut	96,7 %

1. Source : ACATC : « Histoire du revenu maximum cotisable / assurable ».

2. Source : ACATC : « Préface des mesures statistiques clés ».

3. Source : ACATC : « Mesures statistiques clés ».



POUR NOUS JOINDRE



1 844 838-0808



cnesst.gouv.qc.ca